



ASSEMBLEE IUFE

Bruno Strasser, Président

Bruno.strasser@unige.ch

Assemblée de l'IUFE
Lundi 16 mai 2022 de 17h à 19h00
Salle PM234
PV adopté

Corps enseignant

Bruno Strasser, SCIENCES, président de l'assemblée de l'IUFE

Jean-Luc Dorier, FEP- FPSE,

Benoît Lenzen, IUFE-Directeur Comité de programme Forensec

Christophe Laenzlinger, LETTRES/IUFE

Valérie Opériol, Corps Enseignants IUFE

Roland Emery, MESP/FPSE/ IUFE – (Direction MESP en remplacement de Greta Pelgrims pour 2020/21)

Associations professionnelles

- Michaël Savoy

Représentant de la Fédération des Associations des Maîtres du Cycle d'Orientation (FAMCO) et assure également la représentation de l'Union du corps enseignant secondaire genevois (UCESG)

- Romain Iantorno

Représentant de la Société pédagogique genevoise (SPG)

Emilia Cosme intervient comme suppléante pour SPG

Association des étudiants

Thiébaud Jotterand, représentant des étudiants en enseignement secondaire, AEFES

Représentante du Personnel administratif et technique (PAT)

Myriam Vitali Capraro, PAT/IUFE, excusée

Membres invités de manière permanente

Isabelle Mili, directrice IUFE

Sophie Canellini, directrice-adjointe IUFE, excusée

Mara Cianciulli, adjointe administrative IUFE

Yasmine Refass, conseillère ad-intérim aux études Forensec, IUFE.

Aline Meyer, conseillère aux études FEP-MESP, FPSE/IUFE - Excusée

Prise du PV : Laurence Hofmann, excusée. Séance enregistrée.



Ordre du jour

1. Adoption de l'OJ (1 annexe)
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 mars 2022 (1 annexe)
3. Information du président de séance
3. Information de la direction de l'institut au sujet de la Convention DIP-UNIGE
4. Approbation du nouveau règlement FORENSEC (1 annexe)
5. Approbation du nouveau règlement et plan d'études DAS DomES (1 annexe)
6. MESP : Approbation de la liste des cours de la MESP 2022-2023
7. FEP : Approbation des listes des cours du CCEP et de la MAEP 2022-2023

Bruno Strasser ouvre la séance à 17h00 et passe à l'ordre du jour.

1. Approbation de l'OJ

L'ordre du jour est approuvé. Pas de point sollicité divers

2. Adoption du projet de PV du 10 mars 2022

Le projet de PV est adopté avec la modification sollicitée au point MESP.

3. Information du président de séance

Pas d'information à communiquer.

Information de la direction

Nouvelle convention DIP-Uni

Signée au Rectorat le 3 mai 2022. La Conseillère d'Etat l'avait signée antérieurement, en mars.

Retour sur le vote de ce week-end concernant Co 22

Ce vote pourrait avoir une incidence à l'avenir sur le plan de la formation continue qui devait être une priorité du DIP de formation supplémentaire. C'est à suivre.

Rappel du changement de direction à l'IUFE en juillet 2022.

4. Approbation du nouveau règlement Forensec (1 annexe)

Proposition de modifications communiquées par la direction de la Forensec

L'annexe est commentée.

- Nouvelle dénomination du Service des Admissions qui devient le Service des immatriculations
- Changement de temporalité pour les demandes d'équivalences : possibilité de déposer une demande uniquement au début du semestre d'automne.
- Evaluation des stages : la règle en vigueur permet une validation du stage à la session de mai-juin, mais une exception est possible pour le stage en rattrapage, qui peut se terminer plus tôt. Il y a alors la possibilité de saisir le résultat de l'évaluation de ce stage, à savoir que s'il se termine avant la session de janvier/février, il peut être saisi avant la fin du semestre de printemps.
Cette modification a été prévue afin de faciliter le parcours des étudiant.e.s concerné.e.s, qui peuvent ainsi anticiper la suite. Dès la validation de son stage, l'étudiant.e.a une chance d'obtenir une suppléance et des remplacements.
- Pages 28, 36 et 47, une note de bas de page précise les conditions requises pour être admis-e en MASE CSDS.
- Page 46, modification qui n'entrera en vigueur qu'à la rentrée 2023 : concernant les stages CSDS, une modification intervient au niveau des heures de stage à accomplir. Ces heures doivent correspondre aux crédits attribués. Pour ce faire, 2 stages de 64h doivent être réalisés, un stage de 64h en responsabilité dans le premier ordre d'enseignement et un stage comparable de 64h dans le deuxième ordre d'enseignement. C'est une harmonisation avec le Mase bi-disciplinaire.



- D'où la page 48 qui présente une actualisation de ces heures de stage et une restructuration du plan d'études en conséquence.
- Pages 49 et 50, suite logique de ces stages de 64 h et des différents types de stages déclinés.
- P. 52, les dispositions finales. Une réserve à l'alinéa 3 tenant compte de l'entrée en vigueur de ce nouveau règlement.

Il est procédé au vote de ces propositions de modifications :

8 OUI

0 NON

0 abstention

Les modifications du nouveau règlement Forensec sont approuvées à l'unanimité par l'ensemble des membres habilités à voter.

5. Approbation du nouveau règlement et plan d'études DAS DomES (1 annexe)

Présenté par la MESP.

Reconduction de ce DAS à la rentrée 2022-23.

Quelques modifications au plan d'études et au règlement d'études préavisées positivement au CDD du 12 mai dernier.

Pour le PE :

- Modifications dans les UF du domaine 3, qui est modularisé.
- Une UF obligatoire au pôle consacré aux élèves à besoins éducatifs particuliers

Pour le RE :

Avec cette nouvelle mouture le DAS passe à 40 crédits

Les modifications :

- Conditions d'admissibilité et conditions d'admission (la distinction a été effectuée) à l'Art 3
- Modification sur la désignation de l'alinéa B
- Ajout de l'alinéa C
- Modification sur l'admission en formation par le Comité directeur (au regard de l'expérience avérée et du degré de diplôme)
- Les 40 crédits acquis en DAS DomES permettent à un-e candidat-e de pouvoir s'inscrire à la MESP s'il-elle le souhaite, car ces crédits sont susceptibles d'être reconnus par la MESP.

Il est procédé au vote de ces propositions de modifications :

8 OUI

0 NON

0 abstention

Les modifications du nouveau règlement et plan d'études DAS DomES sont approuvées à l'unanimité par l'ensemble des membres habilités à voter.

6. MESP : Approbation de la liste des cours de la MESP 2022-2023

Quasi aucun changement par rapport à la liste des cours dispensés sur 2021 2022 sauf pour les cours donnés une année sur deux

Il est procédé au vote pour l'approbation de cette liste de cours : :

8 OUI

0 NON

0 abstention



La liste des cours de la MESP est approuvée à l'unanimité par l'ensemble des membres habilités à voter.

7. FEP : Approbation des listes des cours du CCEP et de la MAEP 2022-2023

Les changements effectués dans les listes de cours peuvent toucher les intitulés de cours et la personne, voire les 2, ainsi que le créneau horaire.

Il est procédé au vote pour l'approbation des listes de cours du CCEP et de la MAEP 2022-2023

8 OUI

0 NON

0 abstention

La liste des cours est approuvée à l'unanimité par l'ensemble des membres habilités à voter.

8. Points d'information

Point Isabelle Mili

- Point CDIP – VAE – Validation des crédits acquis en formation continue

La CDIP a terminé la révision totale des règlements de l'enseignement spécialisé. Cette révision va partir en consultation au mois de septembre.

Il semblerait que sur le point VAE, interdite dans l'enseignement spécialisé, il était convenu avec la Présidente de la CDIP, Madame Steiner, que ce point serait examiné avec une attention particulière. Il faut être attentif-ve à cette question de la VAE lors de la consultation. Il semblerait en revanche que les crédits acquis en formation continue (CAS, DAS et crédits de formation continue diplômante) seront à l'avenir validés.

- Point sur les prérequis demandés aux enseignant-es du secondaire II au niveau gymnasial

Pour rappel, en 2015 le règlement CDIP exigeait que les étudiants-e puissent justifier de 120 crédits dans la 1^{ère} discipline d'enseignement, en lieu et place de 90. Il y a des tenants d'un changement du même type pour la 2^{ème} discipline d'enseignement : un éventuel passage de 90 à 120 heures, avec l'obligation, dans ce cas, d'être titulaire de deux masters.

Le travail des commissions de reconnaissance et du Secrétariat général est à suivre afin de pouvoir anticiper sur ce qui pourrait découler de ces pistes actuellement évoquées, notamment parce l'obtention d'une bourse d'études pour un 2^{ème} master est à ce jour exclue.

Point Bruno Strasser

- Vote des personnes non présentes lors d'une séance de l'assemblée

La majorité des personnes présentes ici est opposée à ce que les personnes absentes lors d'une séance de l'assemblée puissent voter à distance et donc sans avoir participé au débat.

Point Christophe Laenzlinger

Le président de la Commission RIO fait état cette année d'un nombre peu important de dossiers traités en commission.

La séance est levée à 18h00.

La prochaine séance est fixée au lundi 20 juin 2022.